



**OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le dépôt d'une demande de subvention d'aide à projet auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour le projet « Chœur en scène »**

**LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération municipale n°2026/007 en date du 30 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à Monsieur Philippe Barat, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté n°A26J022 du 31 mars 2026,

Vu le projet « *Chœur en scène* » porté par le conservatoire de musique avec l'intervention d'un professeur Dumiste, d'un ensemble orchestral en partenariat avec l'éducation Nationale (2 classes élémentaires de la ville).

Vu le coût total de ce projet estimé à 11.800 €.

**CONSIDERANT**

Que Monsieur le Maire a été expressément autorisé par le Conseil Municipal à pouvoir procéder aux dépôts de demandes de subventions, dans le cadre de la délibération n°2026/007 en date du 30 mars 2026,

**DECIDE**

De solliciter auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise une subvention d'aide au projet pour projet « *Chœur en scène* »

D'autoriser Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, ou son représentant, Monsieur Philippe Barat, Adjoint au Maire, à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

**DIT**

Que la présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Que la présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville ([www.herblaysurseine.fr](http://www.herblaysurseine.fr)).

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay-sur-Seine  
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise